

## **Exposition « Femmes et politique »**

*Cette exposition a été préparée et montée par le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) du canton de Genève. L'offre est le résultat d'une collaboration entre le SPPE et le groupe « Egalité entre femmes et hommes » de l'enseignement postobligatoire, DIP, Genève.*

Le document joint à l'exposition comporte trois pans :

1. Un bref questionnaire à l'attention des élèves. A noter que ces quelques questions sont pensées comme des éléments introductifs à certaines problématiques liées au thème de l'exposition. Selon les disponibilités de temps ou les envies, proposer aux élèves de répondre au questionnaire avant la visite (élément déclencheur) ou pendant la visite ; dans ce cas, la discussion des réponses pourra constituer une manière de mise au point.

*1 page*

2. Des pistes de réponses à ce questionnaire

*3 pages*

3. Un document informatif complémentaire à l'exposition (élaboré par le SPPE)

*3 pages*

**Exposition « Femmes et politique »**  
**Questionnaire à l'intention des élèves**

**Modalité de travail :**

- Répondre aux questions suivantes de façon individuelle ou collective selon la demande de votre enseignant-e.

**Question 1**

Voici une liste de pays donnés dans l'ordre alphabétique :

*Brésil, Chine, Congo(-Kinshasa), Espagne, Etats-Unis, France, Inde, Italie, Japon, Philippines, Royaume-Uni, Russie, Suisse, Turquie.*

Devinez quels sont les trois premiers pays à avoir octroyé le droit de vote et d'éligibilité aux femmes. Et les trois derniers pays ?

**Question 2**

Citez le nom de personnes que vous considérez comme particulièrement représentatives du monde politique suisse ou étranger (2-3 noms).

**Question 3**

Etablissez deux 'portraits robots' : l'un de **la femme politique idéale**, l'autre de **l'homme politique idéal**.

Attribuez-leur des caractéristiques physiques, des traits de caractère, des compétences et qualités incontournables, donnez des indications sur leur situation familiale et leur parcours de vie (dont la formation, les aspects professionnels et les loisirs).

**Exposition « Femmes et politique »**  
**Pistes de réponses au questionnaire**

**Question 1**

La 'classification' exacte est la suivante (à noter que ce droit est lié à des situations historiques et politiques particulières à chaque pays) :

1. Russie 1918 ; 2. Royaume-Uni 1918 (dès 30 ans) et 1928 (dès 21 ans) ; 3. Etats-Unis 1920 ; 4. Turquie 1930 (vote) et 1934 (éligibilité) ; 5. Brésil + Espagne 1931 ; 6. Philippines 1935 ; 7. France 1944 ; 8. Italie 1945 ; 9. Japon 1946 ; 10. Chine 1949 ; 11. Inde 1952 ; 12. Congo 1967 ; 13. Suisse 1971 + différences cantonales (voir document joint).

*Démocratie et universalité des droits civiques ne peuvent être confondus.*

*De plus, l'égalité de droits accordée dans les Constitutions nationales ne garantit pas l'application de ceux-ci dans la société civile.*

*Les femmes, ainsi que certains groupes de population (noirs américains, par exemple) ont longtemps été exclus du cercle du pouvoir politique, sur des bases sexistes ou racistes, qui ont en commun de naturaliser des différences entre la population bénéficiant du pouvoir et les autres (hommes/femmes; blancs/noirs, etc.) et de justifier sur cette base, des différences de droits.*

*Concernant l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est seulement depuis 1981 qu'elle est fixée dans la Constitution suisse!*

**Art. 8 Égalité:**

L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail.

L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

*Au niveau législatif, la loi sur l'égalité (LEg), entrée en vigueur en 1996, cadre les obligations des employeurs en la matière. Seul le domaine du travail rémunéré est donc au final réellement contraint par l'interdiction de discriminer selon le sexe (salaire, embauche, etc.).*

## Question 2

A observer : les personnes citées sont-elles en majorité des femmes ou des hommes ?

- **Plus d'hommes cités :**

En effet, cette majorité correspond à la réalité. Il y a bien plus d'hommes en politique que de femmes et ce, d'autant plus lorsqu'on s'éloigne du niveau local. La proportion de femmes élues est de 25% au niveau fédéral. Cela place la Suisse au 31<sup>ème</sup> rang du classement mondial de l'Union Interparlementaire (UIP), bien après certains pays de l'hémisphère sud et les pays du nord de l'Europe et en dessous du seuil, défini comme critique par la communauté internationale, des 30% de femmes nécessaires dans un parlement pour que les femmes y soient réellement représentées.

Niveau	Exécutif	Législatif
<b>Fédéral</b>	<b>Conseil fédéral</b> 7 conseillers dont 2 femmes (28.5%)	<b>Conseil national</b> 26% de femmes <b>Conseil des États</b> 23,9%.
<b>Cantonal (Genève)</b>  (Prochaines élections en 2009)	<b>Conseil d'Etat</b> 7 conseillers à Genève, tous des hommes.  En moyenne, 23,4% de femmes dans les exécutifs cantonaux.	<b>Grand Conseil</b> 100 député-e-s à GE, 31% de femmes.  En moyenne, 24,9% de femmes dans les législatifs cantonaux.
<b>Communal (Genève)</b>  (Prochaines élections en 2007)	<b>Conseil administratif</b> 5 conseillers, tous des hommes, à la ville de Genève.  En moyenne, 24,9% de femmes dans les exécutifs communaux.	<b>Conseil municipal</b> 80 membres à la ville de GE, dont 33,5% de femmes.  En moyenne, 31% de femmes dans les législatifs communaux

**Taux de femmes élues aux différents niveaux politiques, CH et Genève.**

- **Plus de femmes citées : constater qu'en réalité, c'est le contraire.**

*La non-parité en politique pose entre autres le problème de la représentativité de la population par ses élu-e-s. La population est constituée plus ou moins à part égale de femmes et d'hommes (en Suisse 52% de femmes), dont les rôles et les intérêts diffèrent sans que cela soit correctement reflété dans les sphères décisionnelles.*

*La moyenne mondiale pour 2006 est de 16.9% de femmes actives dans les parlements. Sur le podium des pays comptant les plus hauts taux de femmes élues au niveau national, se trouvent le Rwanda (48.8%), la Suède (47.3%) et le Costa-Rica (38.6%). Les résultats de ces trois pays sont le fruit de mesures concrètes prises en faveur des femmes: le Rwanda et le Costa-Rica ont fixé des mesures de promotion actives au niveau du fonctionnement de leur gouvernement (quotas de sièges pour les femmes, notamment), tandis que les partis politiques suédois appliquent des quotas de liste et des listes en fermeture éclair (alternance hommes/femmes).*

### **Question 3**

A observer : les portraits robots des élu-e-s idéaux/-ales vont peut-être refléter les positions (ou un mélange de celles-ci) traditionnellement observées dans la population par rapport à l'image d'un homme ou d'une femme au pouvoir. C'est autour des stéréotypes liés aux sexes et à l'exercice du pouvoir que la discussion peut se faire.

- **Les portraits reflètent les qualités traditionnellement attribuées à chaque sexe.**

Les qualités attribuées sont-elles compatibles avec l'exercice du pouvoir ou une fonction d'autorité?

- **Les portraits de femmes contiennent des adjectifs se référant négativement à l'exercice du pouvoir et qualifiant ce qu'une politicienne ne doit pas être (faire preuve d'autorité: "être autoritaire"; faire avancer des causes: "être ambitieuse", faire face aux conflits: "être colérique", etc.).**

Les femmes doivent/peuvent-elles exercer le pouvoir différemment? Quelles sont les qualités dites féminines qui s'opposent aux contraintes de la fonction politique?

- **Les portraits ne tiennent pas compte des stéréotypes .**

Cela est-il réellement observable pour les élu-e-s locaux, par exemple? Comment les femmes et les hommes sont qualifié-es par les médias et l'opinion publique?

*Des idées reçues continuent d'être véhiculées sur les qualités propres aux hommes ou aux femmes. Ainsi on dit des femmes qu'elles sont plus conciliantes, plus douces, prêtes à dialoguer, qu'elles ne cherchent pas à s'imposer par la force.*

*A noter que cet ensemble de 'qualités' représente plutôt un obstacle par rapport à l'image que l'on a de la politique où il est nécessaire de se battre pour ses idées, de ne pas chercher systématiquement le consensus, etc. Les supposées qualités féminines sont donc à l'opposé de celles qui sont requises pour être un-e bon-ne politicien-ne.*

*Cet antagonisme pénalise les femmes non seulement dans leur propre capacité à s'engager ou à persévérer dans leur engagement, mais aussi dans la façon dont les médias vont les traiter. Or, il est prouvé que l'attitude des médias est déterminante pour la carrière des politiciennes, dont l'existence et le travail sont le plus souvent sous-représentés ou péjorativement qualifiés, par rapport aux hommes.*

## **Exposition « Femmes et politique »**

### **Informations complémentaires sur le contenu de l'exposition**

#### **1. Informations importantes sur la représentation en Suisse, des femmes en politique**

Droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse: 1971

Droit de vote et d'éligibilité des femmes à Genève: 1960

Égalité entre les sexes dans la Constitution suisse: 1981

Loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes (LEG, rapports de travail): 1996.

Aujourd'hui, en moyenne, les femmes représentent un quart des élu-e-s au niveau fédéral, alors que les femmes constituent 52% de la population suisse.

Cela place la Suisse au 31<sup>ème</sup> rang du classement mondial de l'Union Interparlementaire (UIP), bien après certains pays de l'hémisphère sud et les pays du nord de l'Europe; en dessous du seuil, défini comme critique par la communauté internationale, des 30% de femmes nécessaires dans un parlement pour que les femmes y soient réellement représentées.

#### **2. Obstacles à l'engagement ressentis par les femmes engagées en politique**

Source: enquête du SPPE, 2005.

- Problème du temps, de la difficile conciliation des vies professionnelle, politique et familiale.
- Stress lié à la surcharge de travail et à la gestion du temps.
- Manque de confiance en soi, peur de ne pas y arriver, manque de connaissances techniques
- Manque de visibilité des femmes dans les médias et les stéréotypes persistants dans la façon des médias de traiter des femmes politiques

#### **3. Moyens d'augmenter la participation politique des femmes**

Source: "Les mesures de promotion de la représentation des femmes en politique, tour d'horizon". Dossier développé par le SPPE.

La liste ci-dessous est un extrait des principales mesures existantes dans les pays les plus avancés en termes de représentation des femmes en politique ou qui sont relevées par la littérature spécialisée comme significatives pour l'améliorer.

Ces mesures ne sont pas toutes compatibles avec le système politique et les mentalités suisses.

**De plus, elles sont parfois dotées d'effets secondaires néfastes qui ne les rendent pas toujours souhaitables à tous points de vue.**

##### **a. Au niveau des élections dans les gouvernements**

- Mettre en place des seuils de parité\* hommes/femmes lors des élections. Peut être fait au niveau des sièges ou des listes (par les partis).

\*: parité signifie un nombre équilibré de femmes et d'hommes à une unité près en cas de nombre impair.

- Prévoir un système d'alternance hommes/femmes sur les listes de candidatures (peut aussi être fait volontairement par les partis). En effet, si les partis présentent des candidates mais ne les placent pas en position favorable sur les listes, elles ont beaucoup moins de chance d'être élues.

- Mettre en place un système électoral proportionnel plutôt que majoritaire. Ce dernier est généralement plus favorable aux femmes que le premier. Raison: dans le système majoritaire, les candidat-e-s sont directement en concurrence les un-e-s avec les autres tandis que dans un système proportionnel, les candidat-e-s sont élu-e-s en fonction du pourcentage de voix que leur parti obtient (transformé en un nombre de sièges) et de leur position sur la liste du parti.
- Assurer une représentation plus équitable lors des nominations aux postes décisionnels, notamment dans la fonction publique.
- Limiter le cumul des mandats, de sorte que plus de politicien-ne-s, notamment des femmes, soient représenté-e-s dans les commissions et conseils liés au pouvoir politique.
- Conditionner le financement public des partis politiques en fonction d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes. C'est sous la pression financière que les partis s'engagent en faveur de la participation politique des femmes.
- Assurer l'usage du langage épïcène pour les documents officiels.

### ***b. Au niveau de l'organisation des gouvernements***

- Adapter les horaires des séances et des commissions aux obligations familiales. Les séances débutant entre 17 et 19h empiètent sur les heures traditionnellement consacrées par les parents, principalement par les femmes, à leurs enfants.
- Mettre en place des systèmes de garde d'enfants : ex: crèches/garderies au sein des parlements, crèches/garderies des environs acceptant de prolonger leurs horaires pour permettre aux politicien-ne-s d'assumer leur mandat, remboursement des frais de garde d'enfants, etc.

### ***c. Au niveau des partis politiques***

- Présenter des listes électorales favorables aux femmes, en augmentant le nombre de candidates, par exemple en fixant des quotas, et en les y plaçant de façon égalitaire (alternance hommes/femmes).
- Mettre en avant et soutenir les candidates et les élues. Les partis ont un rôle actif à jouer en offrant une bonne visibilité aux politiciennes pour qu'elles aient plus de chances d'être élues.
- Mettre en place des formations, ciblées sur les besoins exprimés par les élues: lecture des budgets; instruments, règles et usages du débat politique; communication avec les médias, etc.

### ***d. Au niveau de la population et de la société civile (associations, etc.)***

- Promouvoir un meilleur partage des tâches au sein des familles. Les femmes continuent en effet d'assumer la majorité des tâches domestiques, en particulier lorsqu'elles ont des enfants de moins de 15 ans. Une meilleure répartition de ces tâches au sein des couples permettrait aux femmes de mieux pouvoir concilier leurs doubles/triples journées.
- Encourager les femmes et les hommes à voter pour des femmes.
- Encourager les femmes à être actrices des changements, à dépasser leurs craintes et leurs à-priori et à s'engager dans les sphères décisionnelles, comme la politique.
- Encourager la solidarité entre politiciennes et les programmes du type mentorat qui permettent aux femmes d'agrandir leurs réseaux, de nouer des liens et de partager des expériences avec d'autres femmes.
- Encourager les femmes à faire du lobbying et à construire des réseaux d'échanges et de soutiens dans les différentes sphères de la société.

### 3. Quelques propositions pour aller plus loin

#### **3.1. La visite de cette exposition peut être l'occasion d'expliquer le système politique suisse aux différents niveaux ainsi que les différents systèmes électoraux**

	Exécutif	Législatif
Niveau fédéral:	Conseil fédéral	Assemblée fédérale (Conseils national + des États)
Niveau cantonal:	Conseil d'Etat (GE: 7 membres)	Grand Conseil (GE: 100 député-e-s)
Niveau communal: (ville de Genève: 5 membres)	Conseil administratif	Conseil municipal (ville de Genève: 80 membres)

##### Niveau fédéral:

Conseil fédéral: Les sept membres sont élu-e-s par l'Assemblée fédérale.

Assemblée fédérale: Au Conseil national, les élections sont basées sur le suffrage universel et les élu-e-s sont choisie-e-s par canton sur la base du système proportionnel, sauf pour les cantons ne disposant que d'un seul siège (système majoritaire). Concernant les élections au Conseil des États par contre, les élections se déroulent selon le système majoritaire.

##### Niveau cantonal (Genève):

Conseil d'Etat: Les sept membres du gouvernement sont élu-e-s par les citoyens et citoyennes du canton selon le système majoritaire.

Grand Conseil: Les élections au Grand Conseil se déroule sur la base du suffrage universel et d'un système proportionnel, avec un quorum de 7%.

##### Niveau communal (communes genevoises):

Conseil administratif: les conseiller-ère-s administratifs/administratives, maires et adjoint-e-s des communes genevoises sont élu-e-s selon le système majoritaire (un-e maire et deux adjoint-e-s pour les communes de moins de 3'000 habitant-e-s; un conseil administratif composé de 3 membres pour les communes de plus de 3'000 habitant-e-s, sauf pour la ville de Genève qui a droit à cinq membres à l'intérieur de son conseil).

Conseil municipal: les conseiller-ère-s municipaux/municipales sont élu-e-s au système proportionnel, avec un quorum de 7%. Petite particularité, les communes de moins de 800 habitant-e-s sont soumises à un système électoral majoritaire. Entre 9 et 80 conseiller-ère-s municipaux/municipales sont élu-e-s dans les communes genevoises.

#### **3.2. Il est possible d'élargir le débat (exemples)**

- pourquoi est-ce important qu'il y ait des femmes en politique, que peuvent-elles apporter ?
- pourquoi la politique est-elle importante, pourquoi c'est important de voter, etc. ?
- élargir le débat à la question de la sous-représentation des femmes à tous les postes hiérarchiquement élevés, et ce dans tous les domaines (économique, politique, académique...)